



REGARDS CROISES SUR L'AVENIR DU NOTARIAT

BULLETIN D'INSCRIPTION



MODALITES D'ORGANISATION

Le Vendredi 20 Octobre 2017 à 9H

Faculté de Droit et Sciences Sociales - Université de Poitiers
43 Place Charles de Gaulle, 86000 Poitiers – Amphi HARDOIN
Possibilité de stationner à proximité : Parking souterrain Notre Dame/Marché



VOS COORDONNEES

NOM : Prénom :
Organisme/Fonction :
Adresse :
.....
Courriel :
Tel. Mobile : Fixe :



DROITS D'INSCRIPTION

120 € TTC/pers Gratuit pour les universitaires et étudiants



MODALITES DE PAIEMENT

Chèque bancaire à l'ordre du **CFPN de Poitiers**



INSCRIPTION

Formulaire accompagné du chèque à renvoyer à :
IMN de Poitiers- Site de TOURS
32, rue Richelieu
37000 TOURS
Renseignements :
Manuela LEDUC : 02 47 05 52 84
Catherine OGIER : 05 49 49 42 55

*Le CFPN de POITIERS et l'Université de POITIERS ont le plaisir de vous convier le **vendredi 20 octobre** prochain à leur premier colloque sur le thème « **REGARDS CROISES SUR L'AVENIR DU NOTARIAT** ».*

*Cette journée fera le point sur l'évolution de la profession suite à la loi **MACRON**.*

Liberté d'installation, formation, évolution des structures, nouvelles technologies... Chacun des intervenants analysera ces changements. Etaient-ils inéluctables ? Sont-ils les prémices d'autres bouleversements ?

Notaires, Universitaires, Avocats se succéderont pour animer cette journée qui sera riche en débats et échanges. Elle sera clôturée par une table ronde.

PROGRAMME DE CETTE JOURNEE

9H00 : Allocution d'ouverture par Monsieur le Président et Monsieur le Doyen de l'Université,

9H30 : Propos introductifs,

9H45 : Notaires et collaborateurs, une formation réformée : Formation initiale et formation continue,

11H00 : Nouvelles technologies et notariat : une relation clientèle bouleversée, nouvelles stratégies de communication et de publicité,

12H15 : Déjeuner libre.

14H00 : Profession notaire, une nouvelle donne : liberté d'installation, l'interprofessionnalité, les structures d'exercice.

16h00 : Table ronde : bilan et perspectives.

17H00 : Fin des travaux – cocktail.

COMPTE POUR 6H DANS LE CADRE DE LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE